

Études du MAAC et opinion du ministère des Transports ANNEXE B

1988 fournit d'autres statistiques.

D'après le "Tableau 4 - Prestataires des allocations aux anciens combattants..."

Le nombre d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de leurs veuves qui touchent ces allocations s'établissait à 55 674 ou 5,15 % de 1 081 865.

D'après le Tableau 5, le nombre de marins marchands et de leurs veuves qui touchent les allocations de guerre pour les civils s'établissait à 3 530 ou 29,4 % de 12 000.

*Ces données selon lesquelles, toute proportion gardée, 5,7 fois plus de marins marchands que de militaires touchent des allocations, témoignent d'elles-mêmes du désintérêt et du manque d'égard du Canada envers les marins marchands. Voici, à ce propos, quelques extraits du rapport du Comité spécial des anciens combattants, daté du 16 au 21 juin 1948: "... De ces dix mille hommes [qui ont servi leur pays dans des eaux dangereuses ou qui ont tenu à le servir pendant la durée de la guerre], moins de quatre mille travaillent maintenant dans la marine marchande du Canada... Rares sont ceux qui ont reçu la formation ou acquis l'expérience nécessaires pour leur permettre de gagner leur vie sur la terre ferme." A une audience de fin juillet 1946, M. Mutch (le président) s'exprimait ainsi, à la page 1529 du rapport: "En fait, celui qui n'a pas de certificat de démobilisation pour ses services à l'étranger se trouve*